



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carrière

Question écrite n° 94715

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur le déroulement des carrières des agents de la fonction publique hospitalière, pour les postes paramédicaux, particulièrement pour les catégories des techniciens de laboratoire et manipulateurs en radiologie. En effet il semble, au regard d'un exemple très précis, qu'un fonctionnaire a été bloqué pendant quatorze années de service au même échelon, avant de pouvoir accéder au grade supérieur, en raison de quotas instaurés pour certaines catégories. Actuellement d'autres fonctionnaires se trouvent dans des situations équivalentes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin d'améliorer les règles d'avancement des agents de la fonction publique hospitalière et les mécanismes qu'elle entend proposer afin de corriger les dysfonctionnements constatés actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94715

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2635

Question retirée le : 4 octobre 2016 (Fin de mandat)